

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 12
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 10

C O M M U N E de TRAENHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 13 mai 2019 ouverte à 20h05
Convocation remise le 30 avril 2019 - Séance publique.

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Adjoints au maire :

MM. Jean MARCQUE, Mme Viviane FRITSCH, David WETTERWALD

Conseillers municipaux :

MM. Robert ANSTOTZ, David FINCK, Alexandre ROSIN, Frédéric BASTIAN et
Jean-Renaud KLEIN et Mme Heike ROTHGERBER

Membres absents excusés : 2

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 2

Secrétaire de séance : M. Jean MARCQUE

M. Le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :

**OBJET 6 : OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
MOSSIG ET DU VIGNOLE AU 1ER JANVIER 2020 DES COMPETENCES EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

OBJET 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS D'UN ELU

ORDRE DU JOUR :

OBJET 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

OBJET 2 : URBANISME

OBJET 3 : ATTRIBUTION NUMERO RUE (rue du Moulin)

OBJET 4 : AIDES ET SUBVENTIONS

OBJET 5 : ELECTIONS EUROPEENNES Organisation

DIVERS :

- Assainissement Impasse des Vignes / Info
- Sortie à Paris : 12 & 13 octobre 2019 / Frais
- Devis Ecole (peinture)

Prochaines festivités : 18 mai : Balade gourmande
25 mai : Fête de l'Ecole
16 juin : Marathon du Vignoble
29 juin : Fête de la musique

REÇU le
16 MAI 2019
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

OBJET 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2019.

Vote « Pour » : 11

Vote « Abstention » : 1

Vote « Contre » : -

OBJET 2 : URBANISME

Compte rendu de la Commission d'Urbanisme du :

Jeudi 09 Mai 2019

Ouverture de la séance de la Commission à : 20h06

Absent excusé : Jean Renaud Klein
Jean Marcque

Procuration à : David WETTERWALD

1. DP 06749219 R 0002

Il s'agit d'une déclaration pour le ravalement de la façade pour Mme. Gaby FEYRER au 12, rue de Molsheim.

Dossier déposé le 09/01/19.

La commission a été informée de la notification du délai d'instruction.

La commission a décidé de suivre l'avis de l'ABF, la commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP.



Notification De Delai
s DP19R0002-07-02-



Demande Pieces Comp
lementaires + delais-1

La commission a été informée de la demande de pièces complémentaires transmise à l'intéressé.
Les pièces complémentaires non pas été transmises à ce jour

2. DP 06749219 R 0003

Il s'agit d'une déclaration pour le remplacement de la menuiserie extérieure pour M. Alfred LOEW au 14, rue de Molsheim.

Dossier déposé le 15/01/19.

La commission a été informé de la notification du délai d'instruction et de la demande de pièces complémentaires.



Demande De Pieces C
ompl. DP19R0003-11

La commission a été informée de la transmission des pièces complémentaires et de l'avis de l'ABF.

La commission a décidé de suivre l'avis de l'ABF.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP.



DP06749219R0003
LOEW pièces compl



Prescription-04-03-2
019.doc

La commission a été informée de la transmission de l'arrêté d'accord à l'intéressé avec prescription de l'ABF.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3. DP 06749219 R 0004

Il s'agit d'une déclaration pour un projet d'extension de 10m² de la zone d'accès à la réserve et la création d'une façade vitrée sous la coursive actuelle avec mise en place d'un escalier extérieur pour le restaurant « ZUM LOEJELGUECKER » pour M. Claude FUCHS au 17, Rue principale.

Dossier déposé le 28/01/19.



DP06749219R0004
FUCHS.pdf



DP06749219R0004
PLANS.pdf

La commission a été informé de la notification du délai d'instruction et de la demande de pièces complémentaires.



DemandeDePiecesC
ompl.DP19R0004-19

La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP.
Les pièces complémentaires ont été transmises et l'ABF a donné un avis favorable au projet.



DP19R0004LOEJELG
UCKER Pièces complé



Avis



Accord-12-04-2019.
doc

La commission a été informée de la transmission à l'intéressé de l'arrêté d'accord.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4. DP 06749219 R 0005

Il s'agit d'une déclaration pour la réparation du crépis et fermeture sous l'escalier M. Gérard STROHMENGER au 3, Orée des Vignes.

Dossier déposé le 07/02/19.



DP06749219R0005
STROHMENGER.pdf



DP STROHMENGER
PLANS + PHOTOS.pc



STROHMENGER
Avis ABF.pdf

La commission a été informée de l'avis de l'ABF et décide de suivre ce dernier.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP.

La commission a été informée de la demande de pièces complémentaires.



DP
19R0005DemandeDecomp



Pièces



Pièces



Accord-03-04-2019.
doc

Les pièces complémentaires ont été transmises et la commission a été informée de la transmission à l'intéressé de l'arrêté d'accord.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

5. DP 06749219 R 0006

Il s'agit d'une déclaration pour la mise en place d'une palissade en bois de M. Philippe DUGOUR au 3, rue des champs.

Dossier déposé le 28/02/19.



La commission a été informée de l'avis de l'ABF

La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP.
la commission a été informée de la transmission à l'intéressé de l'arrêté d'accord.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

6. DP 06749219 R 0007

Il s'agit d'une déclaration pour un aménagement intérieur de Mme. Sabine ROUBIRE au 116, rue Lieland.

Dossier déposé le 05/03/19.



La commission a été informée de la notification du délai d'instruction et de la demande de pièces complémentaires.



La commission a été informée de l'avis de l'ABF

La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

7. DP 06749219 R008

Il s'agit d'une déclaration pour le ravalement de façade de M. Jean-Yves STOLLESTEINER au 3, rue du Clocher.

Dossier déposé le 07/05/19.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP et de l'ABF.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

8. DP 06749219 R 0010

Il s'agit d'une déclaration pour l'installation de panneaux photovoltaïques par H2R ENERGIES pour M. ROSSI au 27, rue principale.

Dossier déposé le 01/04/19.



La commission a été informée de l'avis de l'ABF et a décidé de le suivre.



La commission a été informé que M. ROSSI abandonne son projet mais aucun écrit n'a été transmis à la Mairie

9. **PC 06749219 R 0001**

Il s'agit d'un permis de construire pour la transformation d'une terrasse en véranda pour M. Franck HECKMANN au 97, Route des vins.

Dossier déposé le 07/03/19.



La commission a été informée de la notification du délai d'instruction, de la demande de pièces complémentaires et de la transmission des éléments.



La commission a été informée de l'avis favorable de l'ABF et de la transmission à l'intéressé de l'arrêté d'accord.



Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

10. **PC 06749219 R 0002**

Il s'agit d'un permis de construire pour la création d'une terrasse pour M. Guillaume GULLY au 2, rue de l'école.

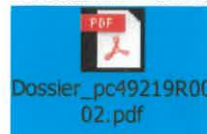
Dossier déposé le 27/03/19.



La commission a été informée de la notification du délai d'instruction, de la demande de pièces complémentaires et de la transmission des éléments.



La commission a été informée de l'avis de l'ABF et décide de suivre ce dernier.



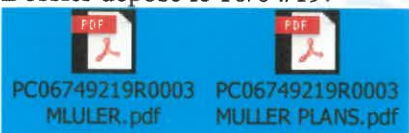
La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve de validation par l'ATIP.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

11. **PC 06749219 R 0003**

Il s'agit d'un permis de construire pour la création d'une maison individuelle pour M. Thomas MULLER, rue de Molsheim.

Dossier déposé le 10/04/19.



La commission a été informé d'une demande de pièces complémentaires.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier sous réserve d'un avis favorable de l'ABF et de l'ATIP.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

12. PC 06749218 R0007

Il s'agit d'un permis de construire pour la construction d'un hangar Agricole pour M. Bastian.
Le dossier est en cours d'instruction et un courrier précisant la pérennité de l'exploitation a été transmis à la DDT.

La commission a été informée du dossier relatif au SCOT de Molsheim qui est disponible à la lecture pour en discuter lors de la prochaine réunion.

Dossier Richard REISZ :

Cession d'une fraction de terrain d'une voirie communale à titre gracieux :

- Lieu-dit : 20-22 rue Principale – 67310 TRAENHEIM
Section 2 – parcelle 151 (1 m²) et parcelle 152 (3 m²)
- Propriétaire : Commune de Traenheim
4 rue de l'Ecole – 67310 TRAENHEIM
- Nouveau propriétaire : M. Richard REISZ
22 rue Principale – 67310 TRAENHEIM.

La cession des 2 fractions de terrain doit être précédée :

1. de leur désaffectation, c'est-à-dire de les soustraire concrètement du domaine public.
2. de leur déclassement par un "Acte Administratif" qui fait perdre à une voie, le caractère de voie publique.

NB : Depuis 2004, les délibérations du Conseil Municipal portant classement ou déclassement d'une voie communale, sont dispensées d'enquête publique préalable.

L'Acte Administratif sera rédigé dans les meilleurs délais.

Vote « Pour » : 12
Vote « Abstention » :
Vote « Contre » :

OBJET 3 : ATTRIBUTION NUMERO RUE (rue du Moulin)

Attribution numéro de rue :

Le numéro 5c est attribué à M. LOHR propriétaire de la parcelle 01/177 rue du Moulin.

Vote « Pour » : 12
Vote « Abstention » :-
Vote « Contre » : -

OBJET 4 : AIDES ET SUBVENTIONS

Rappel des conditions d'octroi :

Une association doit avoir été déclarée.

La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes.

Elle doit concerner :

- un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par l'association,
- ou une action de formation des bénévoles.

La subvention peut être de fonctionnement (couvrir les charges et frais divers) ou d'investissement.

Les administrations et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elles n'ont pas à justifier leurs décisions, qui sont sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.

Certaines subventions ne peuvent être versées qu'à une association possédant un agrément ministériel.

À savoir :

Une association religieuse ne peut pas recevoir de subventions pour couvrir ses frais relatifs à l'exercice du culte.

Subventions 2019 : (Budget 2019 : 6700€)

Amicale des sapeurs-pompiers :	500€
Donneurs de sang :	500€
Fondation du Patrimoine :	75€
Croix Rouge :	100€
Comité des maladies respiratoires :	150€
M.J.C. :	1000€
Bibliothèque :	500€
Souvenir Français :	100€
Coop. Scolaire OCCE Traenheim :	800€
APE :	300€
Ecole de musique de Westhoffen :	900€
Ecole de musique de Wasselonne	1200€

TOTAL 6125€

Les subventions seront versées dès réception d'une demande écrite à laquelle sera jointe le dernier bilan comptable.

Vote « Pour » : 12

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

OBJET 5 : ELECTIONS EUROPEENNES Organisation

Le 26 mai 2019 ont lieu les Elections Européennes. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

De 8h à 10h30	G. STROHMENGER C. SCHIMBERLE F. BASTIAN A. ROSIN
De 10h30 à 13h	D. WETTERWALD V. FRITSCH JR KLEIN
De 13h à 15h30	G. STROHMENGER R. ANSTOTZ C. MEYER
De 15h30 à 18h	G. STROHMENGER D. FINCK H. ROTHGERBER

Les scrutateurs nommés sont les membres du Conseil Municipal, ainsi que MM. Jacques REISZ et Roland KISTER.

Vote « Pour » : 12
Vote « Abstention » : -
Vote « Contre » : -

OBJET 6 : OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOSSIG ET DU VIGNOLE AU 1ER JANVIER 2020 DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres (6 communes) de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci (environ 4 900 habitants) s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.
- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences, à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de ces compétences,

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées,

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention.**

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

S'OPPOSE au transfert automatique des compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées » vers la communauté de communes Mossig et Vignoble à compter du 1^{er} janvier 2020,

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble.

OBJET 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS D'UN ELU

Le Conseil Municipal décide de rembourser les frais de repas (61,50€) du Maire dans le cadre d'un déjeuner le 07 mai 2019 avec Mme BECHT (ATIP).

Vote « Pour » : 12
Vote « Abstention » : -
Vote « Contre » : -

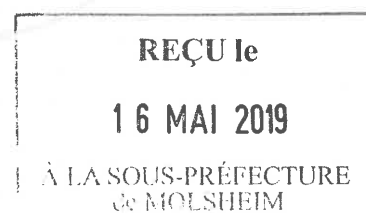
DIVERS :

- Assainissement Impasse des Vignes / Info
- Sortie à Paris : 12 & 13 octobre 2019 :
La commune organise un week-end à Paris pour les membres du Conseil Municipal et les Agents ainsi que leurs conjoints. Une participation sera demandée à chacun des conjoint(e)s. Le détail du programme et des frais sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Devis Peinture : 3802,54€
Réfection de la salle de classe de l'école de Traenheim.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'**unanimité**.

Prochaines festivités : 18 mai : Balade gourmande
25 mai : Fête de l'Ecole
16 juin : Marathon du Vignoble
29 juin : Fête de la musique

Fin de séance : 21 heures
Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission
Le 15 mai 2019



Le Maire : Gérard STROHMENGER

Les conseillers municipaux :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Strohmenger".



M. Jean MARCQUE :
Mme Viviane FRITSCH :
M. David WETTERWALD :
M. Cyrille MEYER : <i>absent</i>
Mme Heike ROTHGERBER :
M. Robert ANSTOTZ :

M. Frédéric BASTIAN :
Mme Christiane SCHIMBERLE : <i>absente</i>
M. Jean-Renaud KLEIN :
M. David FINCK :
M. Alexandre ROSIN :